

[HALTE A L' EMBARGO SUR LES NEGOS]



La CFDT interpelle les Présidents.

Face au blocage par BPCE des négociations nationales au prétexte que des contentieux juridiques individuels sont en cours, la CFDT branche Caisses d'épargne a réagi en interpellant par courrier tous les Présidents de Directoire et de COS ainsi que Monsieur François PEROL Président du Directoire de BPCE. Les négociations urgentes et essentielles sur l'évolution dans l'emploi, le système de rémunération et la mise en place d'intéressement au niveau de la branche doivent s'ouvrir sans délai. Nos dirigeants doivent reconsidérer leur position et lever immédiatement l'embargo sur les négociations. C'est ce que la CFDT leur a fermement demandé dans le courrier ci-dessous.

Mesdames, Messieurs les présidents de directoire Caisses d'Epargne
Mesdames, Messieurs les présidents de Conseil d'Orientation et de Surveillance
Monsieur Pérol
Madame Mercier-Gallay

Madame, Monsieur,

Lors de la deuxième CPN NAO 2012 de la branche Caisse d'épargne relative aux salaires 2012, la délégation BPCE a fait aux OS une proposition unique et définitive sous forme d'une prime de 350 € annuels pour les salaires inférieurs à 30000€ et de 300 € pour ceux entre 30000 et 60000 €. Cette prime, versée en une fois en 2012 à une date à déterminer, serait intégrée au salaire au 1er janvier 2013. Comme prévisible et en toute logique, aucune OS n'a accepté de signer cette proposition.

Pendant ce temps, les rémunérations des mandataires sociaux connaissent des progressions faramineuses. Les salariés ont du mal à accepter cette différence de traitement. Madame la DRH groupe a par ailleurs signalé que la mesure aurait pu être de 0 € comme le proposaient certains de vos mandants ajoutant qu'aucune mesure ne serait prise sur les revalorisations des RAM tant que les contentieux juridiques individuels en cours ne seraient pas réglés.

Nous vous rappelons, à ce sujet, que la CFDT a fait clairement le choix de ne pas entrer dans cette judiciarisation des relations sociales, préférant à cela remettre en place par la négociation des règles d'évolutions dans l'emploi et de rémunérations s'appliquant à l'ensemble de nos collègues. La CFDT a toujours exprimé cette position tant aux salariés qu'aux employeurs.

BPCE a donc opté pour une position de blocage en matière de rémunération. La situation actuelle des salariés de la caisse d'épargne et notamment des plus jeunes ne peut décemment rester en l'état pour plusieurs années. Ce blocage ne fera en rien reculer les contentieux, bien au contraire.



Notre organisation est intervenue vivement lors de cette réunion de NAO pour demander à BPCE d'appliquer sans attendre des mesures simples et marquantes afin, par un signe fort, de répondre aux attentes des salariés :

Revalorisation significative des RAM,

Salaire minimum de 1500 € bruts pour la classification T1,

Versement de 100% du différentiel entre 2 RAM en cas de promotion.

L'échec des négociations engagées sur l'évolution dans l'emploi nous laisse un goût amer d'inachevé dans le sens où toutes les conditions semblaient réunies pour parvenir à un accord majoritaire, et que la décision de la délégation BPCE fut ... la rupture des négociations !

En outre, la négociation, annoncée par Monsieur Jean-Luc Vergne, sur la structure des rémunérations n'a jamais vu le jour.

Ces négociations sont, comme vous le savez et le reconnaissez, nécessaires et urgentes, non seulement pour assurer aux salariés des caisses d'épargne de réelles perspectives de carrière s'inscrivant dans un système de rémunération clair et attractif, mais aussi afin de conserver et fidéliser nos collègues (vous dites les « talents ») et pouvoir ainsi assurer les recrutements d'avenir nécessaires.

Nous vous demandons donc instamment d'ouvrir, dès la fin des négociations en cours sur les conditions de travail 3 chantiers sur :

L'évolution dans l'emploi,

Le système de rémunération,

La mise en place d'un intéressement au niveau de la Branche.

La CFDT, Organisation Syndicale majoritaire au sein du Groupe BPCE, a récemment montré sa volonté comme sa capacité à négocier des accords nationaux (Comité de Groupe, GPEC). Nous entendons bien imposer la même démarche au niveau de la branche Caisse d'épargne. BPCE porte une responsabilité historique de la situation de blocage actuelle. (L'héritage CNCE même avec de nouveaux dirigeants se doit d'être assumé.)

Si l'on devait à ce jour « benchmarker » le dialogue social au niveau des banques françaises, la caisse d'épargne se situerait en queue de peloton. Triste constat. Ce n'est que par un esprit d'ouverture clairement affirmé et par la reprise d'un dialogue social digne de ce nom que le climat de la branche pourra s'améliorer. Nous y sommes prêts pour notre part ! Nous attendons la même attitude de la part de nos patrons !

Ce courrier est adressé à l'ensemble des Présidents de Caisse et de COS. Nous comptons bien qu'il vous amènera à reconsidérer votre position et entrainera l'ouverture d'un véritable dialogue.

La CFDT est ferme et déterminée quant à ses demandes. Il est évident que, dans le cas d'une fin de non recevoir de votre part, nous saurons prendre toutes les mesures en conséquence.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la CFDT Caisse d'Epargne,

le délégué syndical national

Claude Bertrand

